



## Contournement du bourg : le rapport du commissaire-enquêteur



Modalité de scrutin  
page 4



La Maison de Santé  
page 11



Aménagement du bourg :  
2ème tranche - page centrale

## Municipales : le nouveau mode de scrutin



Ce numéro est le dernier de la mandature. Comme nous nous y étions engagés, nous vous avons tenus informés de nos projets et de nos réalisations par le biais de ce bulletin avec 3 numéros par an, par le site que nous avons créé, par le panneau lumineux et par les nombreuses réunions publiques que nous avons tenues.

Faire ce que l'on dit et dire ce que l'on fait était notre adage et il me semble que nous nous y sommes tenus.

J'ai personnellement pris beaucoup de plaisir à m'investir dans la conduite et la gestion de la commune, sans tenir compte des clivages politiques, en essayant de rassembler avec pour seul objectif l'intérêt général de Saint-Aulaye et son développement.

Dans ce numéro, vous trouverez comme à l'habitude les sujets concernant l'actualité, avec le point sur les dossiers en cours, le rapport du commissaire-enquêteur sur la voie latérale d'évitement du bourg et toutes les manifestations qui font le ciment de la vie dans notre village.

Les élections municipales approchant, vous trouverez un rappel sur le nouveau mode de scrutin qui concerne les communes de plus de 1 000 habitants.

Très Cordialement,

Yannick LAGRENAUDIE  
Maire de Saint-Aulaye  
Vice-président de la Communauté de Communes  
du Pays de Saint-Aulaye

**Equipe de Rédaction :** Yannick Lagrenaudie, José De Almeida, Jean-Louis Dumontet, Jean-Michel Eymard, Thierry Ferrand, Nelly Garcia, Francis Guérin, Bernard Marty, Suzanne Marty, Ludovic Mayan, Gérard Robin, David Dessaigne et Jacky Jaulin.

**Secrétaire de Rédaction :**  
Marie- Eva Doublet.

**Directeur de publication :**  
Yannick Lagrenaudie.

**Photos :** Municipalité de Saint-Aulaye.

**Création, mise en page et impression :**  
Studio KEVART 06.82.23.29.15

Dépot légal : à parution.  
Sous réserve d'erreurs typographiques.

**Services communaux sous la direction de Michel Bordas :**  
**Administratif :** Sophie Berry, Marie- Claire Crassat, Nathalie Devaure, Myriam Goubier et Muriel Levezuel.

**Techniques :**  
Responsable J.C. Landrodie, Responsable adjoint A. Delage, J.L. Martin, N. Versavaud, G. Cluzeau, G. Laval, F. Joubert, L.Proust, G. Rabat, Marc Beslay.  
CAE : Jeane Peooley et Jacky Goreau.

édito



## ■ ACCUEIL DE LA MAIRIE

Du lundi au vendredi :  
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.  
Le samedi : de 9 h à 12 h.

Téléphone : 05.53.90.81.33

[www.saint-aulaye.com](http://www.saint-aulaye.com)  
Courriel : [mairie-staulaye@voila.fr](mailto:mairie-staulaye@voila.fr)

## ■ VOS ÉLUS VOUS RECOIVENT

Le maire, **Yannick LAGRENAUDIE**,  
tient une permanence à la mairie  
le jeudi de 10 h à 12 h et sur rendez-vous.

**Les permanences assurées  
par les adjoints :**

**Jean-Michel EYMARD**  
le mardi de 10 h à 12 h.

**Jacky JAULIN**  
le lundi et le jeudi de 10 h à 12 h.

**Nelly GARCIA**  
le mercredi de 10 h 30 à 12 h.  
et le jeudi de 14 h à 16 h.

**Francis GUERIN**  
le mardi de 14h à 16h.  
le vendredi de 10h à 12h.

Ce bulletin est distribué dans toutes les boîtes  
aux lettres. Si vous ne le recevez pas,  
signalez-le au service information  
**05.53.90.81.33**

# Sommaire n°16

- 2 LE MOT DU MAIRE**  
*Municipales : le nouveau mode de scrutin*
- 4 OPÉRATIONS COMMUNALES**  
*Les changements des modalités de scrutin des élections  
municipales des dimanches 23 et 30 mars 2014  
Le point sur les travaux en cours sur la RD5  
Assainissement collectif  
Réseau électrique  
Dordogne Habitat (ex HLM) : construction de 8 logements  
Contournement : rapport du commissaire-enquêteur  
Bilan financier 2013  
2<sup>ème</sup> tranche de travaux :  
Aménagement de la RD5 (en page centrale)*
- 11 OPÉRATIONS INTERCOMMUNALES**  
*Pôle Pluridisciplinaire de Santé du Pays de Saint Aulaye :  
une opération réussie  
Portage des repas à domicile*
- 12 CONSEILS MUNICIPAUX**  
*Conseil Municipal du 6 décembre 2013*
- 13 VIVRE ENSEMBLE**  
*Jeunes lycéens étrangers cherchent une famille d'accueil  
Jumelage  
Le collège crée une brigade des instruments  
d'écriture usagés*
- 13 QUOI DE NEUF EN VILLE ?**  
*Eboulement d'une partie des remparts  
Entreprise GMTM  
Info sur l'eau  
Deuxième prix du concours des villes et Villages Fleuris  
Une formation pour les associations*
- 15 RETROSPECTIVE**  
*Marché de Noël  
Présentation des vœux aux Eulaliens  
Concours des vitrines de Noël  
Repas des aînés  
Réunion publique*
- 16 LE CARNET**  
*Agenda : Les rendez-vous  
Etat civil (jusqu'au 22 février 2014)*

## ■ Les changements des modalités de scrutin des élections municipales des dimanches 23 et 30 mars 2014



Les élections municipales sont programmées le dimanche 23 mars 2014 pour le premier tour, et le dimanche 30 mars 2014 pour le deuxième tour si nécessaire.

Des modifications du mode électoral sont à noter pour ces élections 2014. Dans le nouveau dispositif, les candidatures isolées, les listes incomplètes et **le panachage ne seront plus autorisés pour les communes de plus de 1000 habitants**, donc pour notre commune. En même temps que l'élection des conseillers municipaux, nous élirons les représentants de la Communauté de Communes. Auparavant ils étaient désignés par le conseil municipal.

La répartition des sièges au conseil municipal et au conseil communautaire se fait selon le mode de calcul de la proportionnelle avec prime majoritaire. **Sur le même**

**bulletin de vote figurent deux listes : l'une pour l'élection des conseillers municipaux, l'autre pour l'élection des conseillers intercommunaux. Les bulletins comprenant des ratures, des suppressions ou des ajouts de noms seront comptés comme nuls. A Saint-Aulaye, 15 conseillers municipaux et 5 conseillers intercommunaux sont à élire.**

De plus, **il est obligatoire de présenter une pièce d'identité pour voter.** Les documents permettant de prouver vos identités sont : la carte nationale d'identité, le passeport, le permis de conduire, la carte vitale avec photo, la carte de famille nombreuse avec photo, le permis de chasser avec photo, etc... Pour tout renseignement (vote par procuration, ...) contacter la mairie.



Les travaux sur la RD5.

## ■ Le point sur les travaux en cours sur la RD5

L'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques par l'entreprise Canaelec avec le SDE, maître d'œuvre, touche à sa fin.

Les travaux de rénovation du réseau d'assainissement collectif rue du Dr Ladouch ont démarré le 10 février, auxquels il faut rajouter des reprises du réseau d'eaux pluviales, endommagé par endroits. Ce sont les entreprises Laurière et ERCT, mieux-disantes qui ont été retenues.

Lorsque ces travaux seront terminés, les travaux d'aménagement (trottoirs, allée piétonne, ...) commenceront pour se terminer par la réfection de la voie de circulation.

## ■ Assainissement collectif

Outre les travaux sur la RD5, sont prévus dans la foulée la rénovation du réseau des Chenevières, et des voies communales 205 et 206 (rue de l'église et route qui mène aux lagunes).

Puis il sera procédé aux extensions prévues de longue date : route de Chenaud, La Balganie (une partie) ... Le réseau d'assainissement collectif des Chenevières était obsolète, car il y avait un mélange d'eaux usées et d'eaux pluviales ce qui est interdit par la loi. La partie eaux pluviales est conservée et un nouveau réseau pour les eaux usées est en cours d'installation.

## ■ Réseau électrique

ERDF prévoit l'enfouissement des lignes Moyenne Tension (3 fils parallèles) sur une partie de notre commune.

Plus de 1 000 ml sont concernés en périphérie du bourg avec l'enlèvement de certains transformateurs (celui de la « Maison carrée » et celui de l'angle de l'école élémentaire et du restaurant scolaire notamment). Ce sont des travaux lourds et importants, pris en charge en totalité par ERDF, qui vont contribuer à une meilleure distribution d'électricité et à un environnement plus agréable.



M. le Maire et les agents du SDE.



L'avancée des travaux.

## ■ Dordogne Habitat (ex HLM) : construction de 8 logements

Le chantier mené par Dordogne Habitat pour la construction de 4 T4 et 4 T3 se déroule normalement même s'il est perturbé par des mauvaises conditions climatiques. Les logements devraient être livrés en septembre.

## ■ Contournement : rapport du commissaire-enquêteur

Le 24 janvier 2014

André HOCQ  
Commissaire enquêteur  
maison pierre forte SAUMONIE  
24110 SAINT LEON SUR L ISLE  
0553826286  
0619667474  
andré.hocq@orange.fr

### ENQUETE CONJOINTE PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE ET A LA MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE SAINT-AULAYE POUR LE CONTOURNEMENT DE LA RD 5 .

Dossier présenté à enquête publique  
entre le LUNDI 9 décembre 2013 et le vendredi 10 janvier 2014  
par Monsieur le Préfet de la Dordogne  
par Arrêté N°2013322-0010

CONCLUSION ET AVIS MOTIVE DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Décision N° E13000219/33 du 17/09/2013 TA BORDEAUX

30

### CONCLUSION ET AVIS MOTIVE DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

La présente enquête publique porte sur la déclaration d'utilité publique du contournement du bourg de Saint-Aulaye . Cette opération n'est pas compatible avec le PLU de la commune. L'acte déclaratif d'utilité publique vaudra mise en compatibilité de celui-ci , notamment par adjonction d'emplacements réservés et modification des règlements .

L' enquête a été effectuée dans le cadre juridique :

Code l'expropriation pour cause d'utilité publique articles L.11-1 à L.11-7 et R.11-14-1 à R.11-14-15 ,

Code de l'urbanisme articles L.123-16 et R.123-23 relatifs à la mise en compatibilité de documents d'urbanisme ,

Code de l'environnement article L.123-1 à L.123-19 relatifs aux enquêtes publiques ,

Code de la voirie routière articles L.141-3, L131-4 et R.131-9 .

**Déclaration d'utilité publique** , le dossier d'enquête a pour objectif de présenter au public un projet de contournement de la RD 5 qui traverse le Bourg de Saint Aulaye.

Ce projet porte sur des travaux susceptibles d'affecter l'environnement. L'étude d'impact a été réalisée selon les dispositions du Code l'environnement : L.122-1 à L.122-3 et R.122-1 et suivants .

Au terme de la période d'étude et de présentation au public de l'enquête conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique et à la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Aulaye pour le projet de contournement de la R.D.5 , je suis en mesure de dire que :

**-L'enquête publique s'est déroulée du lundi 9 décembre 2013 au vendredi 10 janvier 2014 inclus, dans de bonnes conditions générales .**

**Concernant l'organisation de l'enquête :**

- La communication a été organisée de façon à toucher un maximum de public,
- Les locaux mis à la disposition du commissaire-enquêteur permettaient de recevoir dans le confort et la discrétion nécessaires
- Le public a participé de façon constante et régulière 77 personnes ont consulté les documents graphiques 22 ont rédigé des observations écrites ,28 ont remis un courrier
- A noter ,302 bulletins d'un sondage organisé par le Maire de Saint – Aulaye , permettant aux habitants de donner un avis . (pendant et hors enquête publique).

Décision N° E13000219/33 du 17/09/2013 TA BORDEAUX

31

## ■ Contournement : rapport du commissaire-enquêteur

### Concernant la documentation :

-Le dossier mis à la disposition du public se compose d'une notice de présentation (27 pages) qui traite plus particulièrement de la mise en compatibilité du PLU de Saint Aulaye et d'un rapport de présentation (grand format A3 « paysage » 420 x 297, 211 pages étayé par de nombreux documents graphiques et montages photographiques). Facilement consultables et exposés à la vue du public durant toute la durée de l'enquête. Très peu de personnes y prêtent attention sans l'intervention du commissaire enquêteur.

Ces documents et plus particulièrement les deux documents graphiques à échelle 1/2000 et 1/5000 mettent en évidence les zones concernées par le tracé de la future voie de contournement.

L'étude d'impact présente l'état initial du site et de son environnement, sans évolution prévisible. Elle décrit les mesures visant à réduire ou compenser les impacts du projet.

### Concernant le travail en amont de l'enquête publique avec les différents acteurs :

Plusieurs réunions-concertations ont été organisées. Les PPA ont été consultés à plusieurs reprises et ont formulé des observations. Chacune de ces observations a été étudiée, les élus et le maître d'œuvre y ont apporté leurs réponses et le projet modifié en conséquence. Les observations du public formulées au cours de la réunion publique du 14 mars 2012 ont été prises en compte. Les élus ont fait leur choix.

-J'en conclu que le dossier de présentation répond aux exigences légales et que le Département exprime dans son projet de contournement une volonté de :

- Améliorer l'écoulement du trafic et les conditions de sécurité des usagers de la route.
- Améliorer les conditions de sécurité des piétons dans le bourg de Saint Aulaye,
- Assurer un meilleur cadre de vie des riverains de l'actuelle RD 5 dans le bourg,
- Mettre en valeur le Centre bourg de Saint Aulaye

A noter que je n'ai reçu aucune proposition individuelle ou collective visant à améliorer le projet ou contre proposition visant à modifier de façon substantielle le projet V.1 sinon de choisir une autre variante. Ce n'était pas l'objet de la présente enquête.

### Concernant la participation du public :

Au cours des 33 jours d'enquête et notamment durant les 5 permanences, la consultation du public a été dense et continue.

- 78 personnes se sont déplacées en mairie
- 22 personnes ont laissé une observation écrite sur le registre,
- 28 courriers ont été déposés et annexés au registre d'enquête.

Décision N° E13000219/33 du 17/09/2013 TA BORDEAUX

32

-302 bulletins réponses au sondage du Maire sont parvenus à la Mairie. -245 bulletins étaient « favorables au projet » 57 « défavorables ».

Au total 380 personnes se sont intéressées directement au projet de contournement

### Concernant les observations écrites et courriers reçus :

Bon nombre de personnes se sont présentées à la consultation avec des courriers pré-établis, dont le commentaire est très technique, long et détaillé.

Je constate que, hormis les courriers de mesdames L. [REDACTED] ET B. [REDACTED] (3 et 4) monsieur P. [REDACTED] (12), madame V. [REDACTED] (15), les observations de la famille M. [REDACTED] (10-12-18) famille G. [REDACTED] (23 et 25) dont les propriétés seront impactées par le contournement, tous les autres écrits se résument autour de trois thèmes :

- débouché de la déviation au niveau de l'école.
- insécurité pour les enfants et les parents d'élèves,
- bruit et pollution de l'air à proximité de l'école, constituent les critiques écrites les plus sévères mais aussi verbales. L'école élémentaire est souvent considérée comme se situant au centre du bourg

### Concernant les thèmes les plus commentés :

La jonction de la déviation à hauteur de l'école élémentaire est le point d'achoppement du projet. Le maître d'œuvre lui-même évoque ses « difficultés » dans son rapport de présentation (page 26) : **-Caractéristiques techniques et sécurité :** « la variante V1 qui s'approche du bourg de Saint Aulaye s'apparente d'avantage à un boulevard urbain qu'à une déviation »... « La variante V1 présente l'avantage d'être plus courte mais son raccordement à l'extrémité Sud est plus délicat..... »

**-Impacts sur l'environnement** «.....la variante V1 est celle qui engendre globalement le moins d'impact du fait de son linéaire plus court et malgré un raccordement sud à la RD5 plus défavorable..... »

A noter :

**les nuisances sonores :** des mesures visant à limiter le bruit dans les salles de classe ont été prises depuis la rentrée 2013. Les travaux effectués en amont, revêtement spécifique sur la RD 38, isolation des fenêtres (réalisés par la commune de ST-AULAYE) ont démontré que les nuisances sonores pouvaient être atténuées voire inexistantes à l'intérieur des classes. Elles persistent, évidemment à l'extérieur, notamment dans les différentes cours de récréation.

**la pollution de l'air :** ici aussi, le maître d'œuvre dans son rapport de présentation l'indique (page 162 -impacts sur la qualité de l'air), « .. le projet induira un impact négatif sur une dizaine d'habitations sur l'école élémentaire », suit dans ce même rapport une longue explication et détails en référence à une étude récente du CERTU (Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme) sur le risque sanitaire des projets routiers septembre 2003.....mais cela ne rassure pas la population malgré tous les efforts des élus et du maître

Décision N° E13000219/33 du 17/09/2013 TA BORDEAUX

33

## ■ Contournement : rapport du commissaire-enquêteur

- Les atteintes à la propriété, le coût financier et les inconvénients d'ordre social et environnemental que le maître d'œuvre développe dans son rapport de présentation, restent modérés eu égard à l'intérêt général qu'il représente, **c'est une utilité publique.**

- Cette déviation, définie aussi comme un boulevard urbain, n'apportera pas du fait de son existence et dès son ouverture un supplément de circulation. En 2011 les comptages effectués sur la RD.5 par le conseil général font apparaître dans les deux sens confondus un trafic moyen journalier de 2400 véhicules dont 10% de poids lourds. Les estimations à 2036 sont évaluées à 3550 véhicules/jour soit une augmentation de 2% par an.

Ainsi, après l'étude menée, après avoir entendu toutes les parties, examiné les avantages et les inconvénients, **je formule :**

### un **AVIS FAVORABLE**

**à la mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme de la commune de Saint Aulaye dans le cadre de l'aménagement de la R.D5,**

et

### un **AVIS FAVORABLE**

**à la déclaration d'utilité publique contournement de la RD.5 du Bourg de Saint Aulaye, Variante V.1,**

**avec les réserves suivantes :**

- Il sera difficile, cependant, de maîtriser ou d'améliorer la **qualité de l'air** ainsi que les **nuisances sonores à l'extérieur** des établissements et des habitations, hormis le progrès au cours du temps dont bénéficieront les nouveaux véhicules routiers et notamment les poids lourds mais aussi la qualité des entrobés qui constituent le revêtement des routes.

Fait à Saint-Jean sur l'Isle  
le 24 janvier 2014  
André HOCQ, commissaire-enquêteur.



Décision N° E13000219/33 du 17/09/2013 TA BORDEAUX

35

### La sécurité aux abords de l'école :

- la réalisation du contournement fera l'objet de mesures d'accompagnement visant à sécuriser ce secteur. L'actuelle RD 38 devant l'école fera l'objet d'un aménagement particulier avec du mobilier urbain, permettant d'isoler physiquement la voie de contournement et les espaces publics devant l'école (trotoirs, circulation piétonne ...)

L'axe de la voie existante sera sensiblement déporté vers le Nord, offrant ainsi un espace supplémentaire le long de l'établissement scolaire pour les aménagements évoqués ci-dessus.

Les circulations piétonnes en provenance du bourg ne sont pas supprimées, mais sécurisées en un point particulier de traversée qui pourra le cas échéant être accompagné d'une signalisation particulière pour les abords de l'école.

Il rappelle qu'actuellement une déviation provisoire du centre bourg utilise la RD 38 devant l'école. Le projet prévoit une nette amélioration par rapport à la situation existante.

- Enfin, un projet, réalisé sous maîtrise d'ouvrage communale, concomitamment au projet de contournement, viendra conforter les aménagements du Département par la modification des accès à l'école et la réalisation d'un parking spécifique le long de la voie communale moins empruntée.

L'ensemble de ces dispositions est conçu pour assurer une interface sécurisée avec le projet de contournement.

L'objectif du réaménagement aux abords de l'école est bien de sécuriser l'ensemble du secteur par la clarification des usages. Les stationnements et accès au groupe scolaire s'effectueront du côté de la voie communale dit « des boulistes ».

**Concernant la mise en compatibilité du PLU :** Cette partie de l'enquête conjointe n'a donné lieu à aucune question ni commentaire. Le projet propose une modification du règlement et des emplacements réservés. (1ère partie).

En conséquence, considérant que la préparation du projet et montage des dossiers par la direction des infrastructures et des transports du Département Dordogne, son élaboration (réunions-concertations), la consultation des personnes publiques associées et leurs avis, les décisions du conseil municipal, la communication aux habitants ainsi que les publications, les choix opérés, et enfin l'enquête publique, l'ensemble forment une procédure réalisée conformément aux règles de l'urbanisme et de l'environnement.

En foi de quoi,

- Je crois au bien fondé et à la nécessité d'un contournement de la RD 5 pour la commune de Saint-Aulaye. Je pense que la variante V1 est un bon compromis : la plus courte, occasionnant le moins de nuisance sur l'environnement, nécessitant un coût de réalisation le moins élevé. Ce projet vise avant tout à la sécurisation du centre bourg et à l'amélioration des conditions de circulation et du cadre de vie des habitants de Saint-Aulaye.

- **Du point de vue de la sécurité**, notamment dans sa partie urbaine à hauteur de l'école et de la maison des associations des aménagements sont prévus (élargissement de voie, mobilier urbain, voies piétonnes, passages protégés, vitesse limitée à 50 km/heure...) pour protéger les piétons et résidents limitrophes.

Décision N° E13000219/33 du 17/09/2013 TA BORDEAUX

34

## ■ Bilan financier 2013

### BUDGET ASSAINISSEMENT

	Dépenses	Recettes
Exploitation	79 756	116 446
Investissement	97 007	842 339
<i>Report 2012</i>		
Exploitation		67 441
Investissement		471 201
<b>Total</b>	<b>176 763</b>	<b>1 497 427</b>
<b>Résultat de clôture : 1 320 664</b>		

En milliers d'euros

### BUDGET COMMUNAL

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 493 175	1 616 131
Investissement	476 306	1 103 483
<i>Report 2012</i>		
Investissement	755 785	
Subvention non perçues sur travaux réalisés		123 735
<b>Total</b>	<b>2 725 266</b>	<b>2 843 349</b>
<i>Excédent de fonctionnement sur l'exercice :</i>		
	2012 : 42 244	
	2013 : 122 956	

En milliers d'euros

### BUDGET LOCATIONS COMMUNALES

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	265 557	272 816
- Virement budget principal	126 088	
- Autres charges	139 469	
Investissement	71 683	33 227
<i>Report 2012</i>		
Fonctionnement		84 622
Investissement		17 329
<b>Total</b>	<b>337 240</b>	<b>407 994</b>
<b>Résultat de clôture : 70 754</b>		

En milliers d'euros

### TRAVAUX REALISES

Nature des travaux	Montant	Subventions
Place Pasteur	249 523	129 564
Traverse 1	736 050	435 708
Place Brémond	322 380	168 921
Etudes	38 628	12 205
Circuit Découverte	129 966	58 762
Lotissement Magnassou	163 173	45 000
Gymnase	479 859	190 475
Gendarmerie	1 126 193	486 482
Maison des Associations	363 379	108 000
Assainissement 1 <sup>ère</sup> Tr.	43 707	8 554
Assainissement-Réhab.	490 356	231 769
Traverse 2	634 103	375 421
<b>Total</b>	<b>4 777 317</b>	<b>2 250 861</b>

En milliers d'euros

### BUDGET TAUX IMPOTS

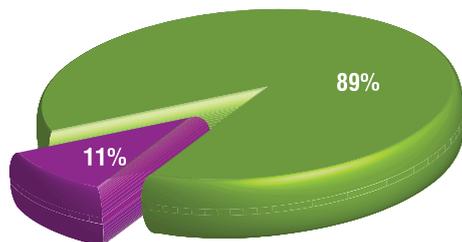
TAUX des TAXES	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Taxe professionnelle	12,75	11,98	11,98	11,98			
Cotisation Foncière des Entreprises					19,46	19,46	19,46
Taxe d'habitation	9,41	8,84	8,84	8,84	8,84	8,84	8,84
Fraction du taux Départementale					+ 5,37	+ 5,37	+ 5,37
					14,21	14,21	14,21
Foncier bâti	16,14	15,81	15,81	15,81	15,81	15,81	15,81
Foncier non bâti	87,03	81,76	81,76	81,76	81,76	81,76	81,76
Fraction du taux Départementale					+ 5,37	+ 5,37	+ 5,37
					85,73	85,73	85,73

Baisse de 6% des taux en 2008  
Pas d'augmentation des taux pendant la mandature

Pas d'augmentation de la part communale

## ■ Bilan financier 2013 (suite)

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

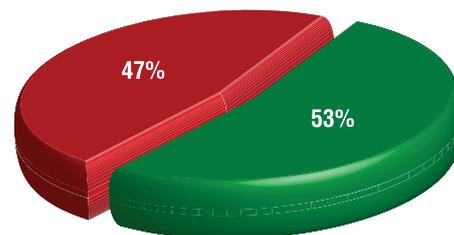


Travaux et acquisitions  
Capital des emprunts

Travaux et acquisitions	Capital des emprunts
422 578.20 €	53 727.92 €

**Total des dépenses d'investissement**  
476 306.12 €

### BP COMMUNE / TRAVAUX REALISES

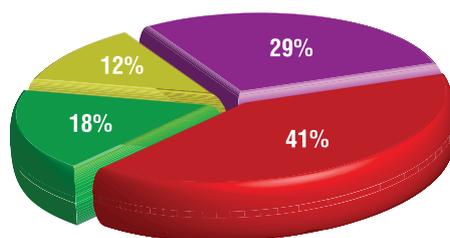


Autofinancement  
Subventions obtenues

Autofinancement	Subventions obtenues
2 526 456.00 €	2 250 861 €

**Total des dépenses d'investissement**  
476 306.12 €

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : ORIGINE

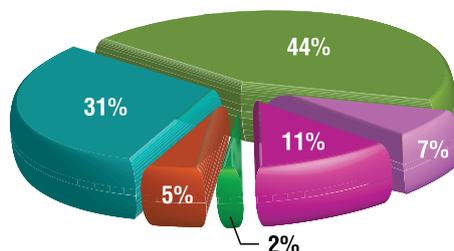


Impôts locaux  
Dotations de l'Etat  
Reversement budgets annexes  
Divers

Impôts locaux	Dotations de l'Etat	Reversement budgets annexes	Divers
467 173.00 €	654 651.78 €	297 200.50 €	197 106.10 €

**Total des dépenses de fonctionnement**  
1 616 131.38 €

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

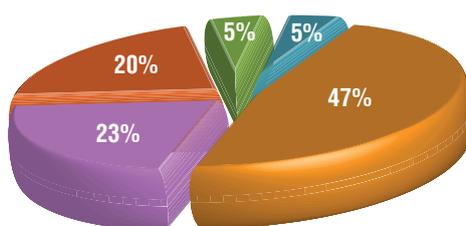


Charges à caractère général  
Charges nettes du personnel  
Charges du personnel remboursées par les budgets annexes  
Autres charges de gestion courante  
Charges financières  
Opérations d'ordre et divers

Charges à caractère général	Charges nettes du personnel	Charges du personnel remboursées par les budgets annexes	Autres charges de gestion courante	Charges financières	Opérations d'ordre et divers
457 442.43 €	656 993.34 €	104 521.66 €	164 306.00 €	34 116.15 €	75 794.83 €

**Total des dépenses de fonctionnement**  
1 493 174.45 €

### RECETTES D'INVESTISSEMENT



Subventions  
FCTVA  
Virement de la section de fonctionnement  
Reversement C.D.C.  
Opérations d'ordre

Subventions	FCTVA	Virement de la section de fonctionnement	Reversement C.D.C.	Opérations d'ordre
519 601.54 €	252 790.00 €	218 977.61 €	59 894.41 €	52 219.67 €

**Total des dépenses de fonctionnement**  
1 103 483.23 €

## ■ Pôle Pluridisciplinaire de Santé du Pays de Saint Aulaye : une opération réussie



Engagée il y a près de six mois, la construction du Pôle Pluridisciplinaire de Santé est en bonne voie puisque le bâtiment devrait être livré en avril 2014.

Alors que le bâtiment est désormais « clos », une première visite du bâtiment a été organisée avec les professionnels de santé qui en seront les locataires, en présence de représentants de MSA Services Dordogne, du Centre Hospitalier de Saint Aulaye et d'élus de la Communauté de Communes.

M. MARTY, architecte en charge de cette opération, a présenté aux praticiens l'état d'avancement des travaux. Le bâtiment, d'une surface de 349, 55 m<sup>2</sup>, abritera des cabinets de soins pour l'accueil de trois médecins généralistes, d'un cabinet d'infirmier, d'un cabinet de kinésithérapie. Afin de permettre l'accueil de spécialistes, certains cabinets seront partagés suivant une organisation dans le temps. Les nombreux praticiens présents ont été impressionnés par la qualité des locaux dont ils disposeront. Pascale ROUSSIE-NADAL et Yannick LAGRENAUDIE sont particulièrement fiers de cette opération qui est l'aboutissement long d'un long travail commun entre élus et professionnels de Santé. Le bâtiment ne sera pas « une coquille vide » a précisé Pascale ROUSSIE-NADAL. De nombreux praticiens du territoire se sont en effet engagés à exercer totalement ou ponctuellement (pour certains spécialistes) dans ce Pôle de Santé Pluridisciplinaire : trois médecins généralistes, un kinésithérapeute, une infirmière et de

manière ponctuelle mais récurrente plusieurs spécialistes (une dermatologue, un acupuncteur, un neuropsychiatre une nutritionniste, un gastroentérologue ainsi que d'autres spécialistes.).

Afin d'optimiser et d'améliorer les conditions d'accueil des patients, la Communauté de Communes du Pays de Saint-Aulaye va recruter un emploi d'avenir en charge précisément de l'accueil. Pascale ROUSSIE-NADAL et Yannick LAGRENAUDIE se sont réjouis de l'aboutissement de cette opération essentielle au maintien de l'offre de soins sur le territoire communautaire. Il a rappelé que le choix a été fait de construire le bâtiment à Saint-Aulaye à proximité immédiate de l'hôpital local pour des raisons stratégiques puisque le voisinage immédiat des deux bâtiments permettra un partenariat innovant entre les deux structures grâce à une mutualisation de leurs moyens. Ajoutons qu'aujourd'hui, les activités de l'hôpital public de Saint Aulaye nécessitent la présence et le maintien de médecins libéraux intervenant dans l'établissement. L'ouverture du Pôle Santé est prévu pour mai ou juin 2014.

La Communauté de Communes recrute un emploi d'avenir (moins de 25 ans) pour assurer l'accueil à la Maison de Santé. La date limite de dépôt des candidatures est fixée au vendredi 14 mars.

Pour tout renseignement, s'adresser à la Communauté de Communes : 05 53 91 86 37

## ■ Portage des repas à domicile

Une mauvaise alimentation peut avoir des conséquences graves pour les personnes âgées ou malades : carence, dénutrition, affaiblissement... Les repas servis dans le cadre du portage à domicile, confectionnés dans les cuisines de Centre Hospitalier Chenard de Saint-Aulaye ou l'EHPAD de La Roche-Chalais, sont des repas complets et équilibrés, conçus avec l'aide de diététiciennes.

Grâce au service de portage de repas, les bénéficiaires reçoivent une visite régulière qui contribue à entretenir un lien social et permet une veille sanitaire. Vous pourrez moduler la livraison en fonction de vos besoins. Le

service fonctionne du lundi au samedi. Ce jour là, le repas du dimanche vous sera également procuré.

Le prix du repas (pain compris) est de l'ordre de 6,50 euros. Ce tarif peut être réduit par certaines aides (APA, caisse de retraite, mutuelle, ...).

Renseignements :

Communauté de communes du Pays de St Aulaye  
9 rue du Dr Lacroix 24410 SAINT-AULAYE  
05 53 91 86 37 / 06 88 49 23 74  
cdc-staulaye@orange.fr

## ■ Compte rendu du 6 décembre 2013

### Réhabilitation du réseau de collecte des eaux usées et déconnexions diverses (Lot 1)

Le Conseil Municipal, considérant la nécessité d'effectuer des travaux de réhabilitation du réseau de collecte des eaux usées et de déconnexions diverses dans la rue du Docteur Ladouch, au lotissement « Les Chenevières » et dans les voies communales n°205 et 206 et considérant les offres des entreprises SAUR, ERCTP/LAURIERE et DUBREUILH, retient le groupement d'entreprises ERCTP/LAURIERE, pour le lot 1, pour un montant de 388 360,00 € HT pour le marché de base et pour un montant de 22 200,00 HT pour l'option.

### Réhabilitation du réseau de collecte des eaux usées : mise en conformité des postes de refoulement (Lot 2)

Le Conseil Municipal, considérant la nécessité d'effectuer des travaux de réhabilitation du réseau de collecte des eaux usées et de mettre en conformité les postes de refoulement de La Plage, le Moulin, Chez Marjoux, les Coulaudes et le Magnassou et considérant les offres des entreprises POSEO, SAUR, HYDREL et FOURNIE, retient l'entreprise SAUR, pour le lot 2, pour un montant de 51 740,00 € HT pour le marché de base et pour un montant de 2 445,00 HT pour l'option.

### Redevance assainissement

Le Conseil Municipal fixe la redevance à payer par les usagers, basée sur la consommation d'eau de chaque année, outre l'abonnement, à partir du 1er janvier 2014, à :

Abonnement : 90,00 €

Prix du m<sup>3</sup> : 1,13 €

En outre, il sera dû 0,23 €/m<sup>3</sup> d'eau consommée au titre de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte. La somme ainsi collectée sera reversée à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

### Redevance pour occupation du domaine public routier et non routier communal due par les opérateurs de communications électroniques

Le Conseil Municipal, considérant que l'occupation du domaine public communal par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, des avantages qu'en tire le permissionnaire et de la valeur locative de l'emplacement occupé et considérant les tarifs maxima fixés pour 2006 par le décret n°2005-1676 et que ce décret a également fixé les modalités de calcul de la revalorisation à effectuer chaque année, fixe pour l'année 2013 les tarifs annuels de la redevance pour occupation du domaine public communal due par les opérateurs de télécommunication respectivement comme suit :

- *Domaine public routier*

40 € par kilomètre et par artère en souterrain

53,33 € par kilomètre et par artère en aérien

26,66 € par m<sup>2</sup> au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques

- *Domaine public non routier*

1 333,19 € par kilomètre et par artère en souterrain et en aérien

866,57 par m<sup>2</sup> au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques.

Ces montants seront revalorisés au 1er janvier de chaque

année en fonction de l'évolution de la moyenne de l'index TP01 conformément aux dispositions du décret du 27 décembre 2005.

### Travaux d'éclairage public : demande de programmation au Syndicat Départemental d'Energies

M. le Maire expose qu'il conviendrait d'effectuer l'éclairage public, l'enfouissement des réseaux de télécommunication (génie civil), à La LIVARDIE et aux GRANGES.

Il rappelle qu'en vertu de la convention de transfert de compétence conclue avec le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne, ce dernier a vocation pour effectuer l'étude et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Concernant le réseau de télécommunication, la partie câblage et dépose du réseau aérien sera réalisée par l'opérateur.

Le Conseil Municipal accepte le principe de cette opération et décide de confier le projet au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne.

### Travaux aux logements (RDC) de l'école maternelle

Considérant la nécessité d'effectuer des travaux de rénovation du logement à l'école maternelle (rez-de-chaussée) et considérant la consultation des entreprises LEGROS, LAGORCE et CARCAUZON, le Conseil Municipal retient la proposition de l'entreprise LEGROS, mieux-disante, d'un montant de 4 296,35 € HT.

### Temps de travail affecté au Camping

Considérant le temps de travail effectué pour et au Camping Municipal par plusieurs agents communaux, le Conseil Municipal demande, à compter de 2013, le remboursement par le budget Camping au budget principal de la Commune, de la part, calculée au prorata du temps de travail, du salaire de ces agents.

Le salaire s'entend par traitement brut plus les charges patronales.

### Budget CENTRALE

Décision modificative :

Taxes foncières Article 63512 Diminution de 210 €

Personnel affecté par collectivité de rattachement Article 6215 Augmentation de 210 €

### Informations diverses :

- Le label « Notre Village Terre d'Avenir » a été attribué pour 3 ans renouvelables à la Commune.

Cette distinction vise à promouvoir et maintenir une qualité de vie au sein des collectivités engagées.

- Syndicat des Energies 24 : Le dossier sur le groupement de commandes est à l'étude.

- Mme Marty : Remerciements des Restos du Cœur pour les travaux effectués et demande de 2 sapins.

- Mme Garcia : Travaux à effectuer dans un logement Cité des Marronniers avant la prochaine location prévue mi-janvier.

- Etude d'une zone bleue à mettre en place (2 places devant la pharmacie Ferrand, devant la boucherie Pineau, en face de la boulangerie Vital et en face de chez le docteur Felix).

- M. Robin : Rue de l'Eglise : Dalles à refixer.

## ■ Jeunes lycéens étrangers cherchent une famille d'accueil

D'Allemagne, des Etats-Unis, du Mexique ou d'ailleurs, de jeunes étrangers viennent en France grâce à l'association CEI-Centre Echanges Internationaux. Ils viennent passer une année scolaire, un semestre ou quelques mois au collège ou au lycée, pour apprendre le français et découvrir notre culture. Afin de compléter cette expérience, ils vivent en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour.

Le CEI aide ces jeunes dans leurs démarches et s'occupe de leur trouver un hébergement au sein de familles françaises bénévoles. Juliana, jeune brésilienne âgée de 16 ans, recherche une famille à partir du mois de Septembre 2014 pour un semestre. Elle aime le vélo et la photographie. Meileen est néo-zélandaise et passionnée par la musique. Elle fait partie d'un orchestre et pratique le badminton. Elle arrivera le 29 Août pour un séjour de 3 mois. Elle attend une famille avec impatience !

Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous. « Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi ». A la ville comme à la campagne, les familles peuvent accueillir". Si l'expérience vous intéresse, appelez vite !

Renseignements :

CEI-Centre Echanges Internationaux, Isabelle Serafin / Creyssensac et Pissot 05 53 35 43 12 / 06 77 13 24 57  
Bureau Coordinateur CEI 02 99 20 06 14

## ■ Jumelage

Nous aurons le plaisir d'accueillir un groupe de scolaires âgés de 12 à 17 ans en provenance de San Esteban Del Valle du 9 au 13 mai.

## ■ Le collège crée une brigade des instruments d'écriture usagés

Dans le cadre de l'éducation au développement durable, les élèves de la classe de 5ème A participent au programme « Terracycle » et ont créé une brigade des instruments d'écriture usagés (stylos, marqueurs...). Ces crayons seront expédiés à une entreprise de recyclage qui reversera l'argent (0,02 centimes par stylos usagés) à l'association que les élèves ont choisi : « Aladin » (enfants malades).

Vous trouverez une urne visant à récupérer ce type de matériel à l'accueil de la mairie.

## Quoi de neuf en ville ?



Une partie des remparts du XV<sup>e</sup> effondrée.

## ■ Eboulement d'une partie des remparts

Un pan des remparts (environ 30 m) s'est effondré subitement ne faisant heureusement aucune victime. Un expert a été désigné pour établir les causes de cet effondrement et pour proposer les solutions adéquates à leur reconstruction.

La Municipalité mettra tout en œuvre pour que les remparts du XV<sup>ème</sup> siècle soient restaurés. Un dossier de demande d'aides est en cours d'élaboration et sera déposé auprès de la Fondation du patrimoine et du Conseil Général de la Dordogne.

## ■ Entreprise GMTM

L'entreprise GMTM (mécanique, usinage, polissage) qui compte 9 employés au total, a changé de propriétaire en août. C'est désormais le groupe JMD qui a pris la succession de M. Bernard Launay.

Le groupe JMD, basé à Cosnac près de Brive, possède également un bureau d'étude spatiale à Toulouse et une petite unité de production au Portugal, pour un total de 45 employés.

Le groupe souhaitant s'installer dans de nouveaux locaux, mieux adaptés à leur activité, et mieux situés, le maire a proposé au Directeur, des terrains situés sur la zone artisanale du Petit Acaud, en bordure de la RD5.

Ce projet est mené conjointement par la Municipalité et par la Direction de l'entreprise. Tout sera mis en œuvre pour aider l'entreprise à s'installer sur la zone d'activités eulaliennes.

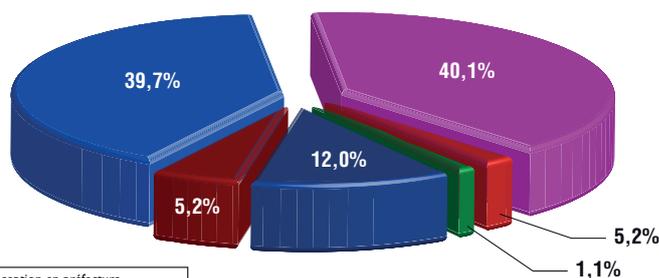
## ■ Info sur l'eau

C'est le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) qui a en charge le réseau, la société femière distributrice étant SAUR.

1 820 habitants au total sont desservis pour 1 072 abonnés (+ 2,78 %). 145 000 m<sup>3</sup> d'eau ont été traités pour 115 000 m<sup>3</sup> consommés ce qui représente 173 litres par abonné et par jour. Le rendement du réseau est de 84,5 % ; il était de 72 % en 2008. Le prix du m<sup>3</sup> est de 2,50 € (avec un abonnement en baisse) alors que le prix moyen national est de 4,50 € / m<sup>3</sup>.

40 % du prix va à l'exploitant (SAUR) pour l'entretien et le fonctionnement. 40 % va à la collectivité (SIAEP) pour les investissements (canalisations, réservoirs, ...) et 20 % vont aux taxes et redevances diverses.

Le réseau représente 91 km. Le rendement minimal à atteindre sous peine de majoration pour l'utilisateur est de 65,8 %. Notre rendement est de 84,5 %... grâce notamment aux travaux de rénovation. Le montant de la redevance pour l'assainissement collectif, qui dépend de la consommation d'eau potable, est de 1,87 € / m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup> consommés. 385 abonnés sur 478 consomment moins de 100 m<sup>3</sup>.



Accusé de réception en préfecture  
024-252400395-20130409-2013-04-09\_3-AU  
Date de télétransmission : 12/04/2013  
Date de réception préfecture : 12/04/2013

Répartition au 1<sup>er</sup> janvier 2013

## ■ Deuxième prix du concours des villes et Villages Fleuris

**Palmarès des villes et villages fleuris Dordogne Périgord 2013**

**1<sup>ère</sup> catégorie : Villes de moins de 1000 habitants**  
 1<sup>er</sup> prix : Limeuil (proposition 1<sup>er</sup> fleur), St Pierre de Frugie (proposition 1<sup>er</sup> fleur), Monpazier (proposition 1<sup>er</sup> fleur), St Paul de Lizonne (proposition 1<sup>er</sup> fleur), St Cyr les Champagnes, Couze St Front, Ligueux, Varaignes, Marquay.  
 2<sup>ème</sup> prix : Église Neuve de Vergt, Trémolat, Prats du Périgord, Génis, Lacropte.  
 3<sup>ème</sup> prix : Bourrou, Savignac Lédrier, Villeteureix, Saint Martial d'Albarède.  
 Encouragements : Bertric Burée, Meyrals.

**2<sup>ème</sup> catégorie : Villes de 1000 à 5 000 habitants**  
 1<sup>er</sup> prix : Port Sainte Foy, Brantôme.  
 2<sup>ème</sup> prix : Saint Aulaye, Saint Cyprien, Bassilac, Sorges, La Coquille.  
 3<sup>ème</sup> prix : Le Buisson de Cadouin, Tocane Saint-Apre, Belvès, Montignac, Agonac.  
 Encouragements : Mussidan.

**3<sup>ème</sup> catégorie : Villes de 5 001 à 30 000 habitants**  
 1<sup>er</sup> prix : Boulazac.  
 2<sup>ème</sup> prix : Coulounieix Chamiers.

**Prix du Jardinier : St Pierre de Frugie, Limeuil, Ligueux.**  
 Renseignements : Pôle Paysage du Conseil général.  
 Tél. : 05 53 06 82 70

Notre commune a été récompensée du deuxième prix du concours des Villes et Villages Fleuris, dans la catégorie des villes de 1 000 à 5 000 habitants. Ce concours géré par le Conseil Général de la Dordogne valorise les communes qui mettent en avant leur patrimoine naturel et leurs espaces verts dans le but d'améliorer le cadre de vie des habitants. Pour atteindre la 1<sup>ère</sup> fleur la commune devra recevoir le premier prix deux années consécutives.



La récompense pour un meilleur cadre de vie.

## ■ Une formation pour les associations

Le GRETA de Dordogne, organise une formation sur le thème Hygiène alimentaire qui s'adresse à toute personne qui exerce une activité de restauration, même occasionnelle.

Pour plus d'informations contacter : Fabienne Cajan – fabienne.cajan@ac-bordeaux.fr – 05 53 31 70 66

## Rétrospective



Un marché de Noël réussi.

## ■ Marché de Noël

Le marché de Noël a, une fois encore, attiré un public nombreux. Plus de 45 stands y ont été présentés. La municipalité remercie l'association Eulalie festif pour leur participation, et l'association « Josy Danse » pour la flashmob réalisée durant le marché.



Le Père Noël était présent pour les enfants.

## ■ Noël aux Restos du Cœur

Pour la première fois, l'association des Restos du Cœur de Saint-Aulaye a permis à une trentaine d'enfants de fêter Noël.

## ■ Présentation des vœux aux Eulaliens



M. le Maire et de nombreux élus présents.



Devant un public à l'écoute.

## ■ Concours des vitrines de Noël

Le concours des vitrines de Noël, organisé par la municipalité, s'est achevé le samedi 4 janvier. Durant plusieurs semaines, plus de 260 personnes ont voté via le site internet et l'urne déposée à la maison de la presse pour élire les plus belles décorations de Noël présentées par les commerçants de Saint-Aulaye. C'est la galerie d'art « 4 saisons » qui a remporté cette année la première place suivie de la boulangerie Vital et de la boulangerie Giraud. Tous les autres commerces ayant participé à l'animation ont également été récompensés d'un lot.



Les remises des récompenses aux commerçants par les élus, Mme Garcia et M. Eymard.



Nos aînés sont entrés dans la danse.

## ■ Repas des aînés

Le repas des aînés a eu lieu le dimanche 12 janvier à la salle des loisirs. Plus de 250 personnes étaient présentes.



Le Conseil Municipal lors de la réunion.

## ■ Réunion publique

Vendredi 31 janvier, la réunion publique annuelle s'est déroulée dans la salle de cinéma.

## ■ Cérémonie de la galette à la maison de retraite



La traditionnelle cérémonie de la galette ...



... à la maison de retraite le lundi 13 janvier.

# Agenda

## ■ Les rendez-vous

**Dimanche 23 mars - 8h à 18h :**  
**Elections municipales à la Mairie.**

## ■ Etat civil (jusqu'au 22 février 2014)

### Naissance :

Hugo CONESA, de Julien CONESA et Sandra XHORIS, le 2 novembre 2013  
Alexandre SAUTET, de Laurent et de Valérie LASSALLE, le 15 novembre 2013  
Ludivine BOUYER, de Thierry et Sandrine BOUYER, le 31 décembre 2013  
Jeanne AMELIN, de Julien AMELIN et Laurine VIAC, le 3 janvier 2014

### Mariage :

Mehdi LAZZARATO-MUZAC et Laëtitia MAUGEY, le 22 février 2014

**Mercredi 30 avril et Jeudi 1<sup>er</sup> mai :**

Foire de La Latière.

**Vendredi 9 au Dimanche 11 mai :** Fête locale.

### Décès :

Marie FAUCHER, veuve BONNET, le 25 novembre 2013  
Moisette PICHONNEAU, veuve HIDREAU, le 29 novembre 2013  
Jacqueline RIVIER, épouse VIGON, le 13 décembre 2013  
Jeannine RIGEADE, veuve DUCHEZ, le 31 décembre 2013  
Louis-Henri MARTIN, le 1<sup>er</sup> janvier 2014  
Jacqueline GAUCHET, le 5 janvier 2014  
Raymond JACCARD, le 11 février 2014  
Ginette BORETTINI, veuve ORANCE, le 11 février 2014  
William BRAY, le 16 février 2014